



salaire payer en dessous du smic

Par **nadet85**, le **01/12/2011** à **14:42**

bonjour est ce qu un employeur peu payer des salaires inferieur aux smic a repetition car plusieurs contrat quelle sont les repercution eventuelle au niveau administratif assedic indemniter journalier urssaff mercie de votre reponse cordialement

Par **P.M.**, le **01/12/2011** à **15:11**

Bonjour,
L'employeur ne peut pas payer un salarié en dessous du SMIC horaire et mensuel s'il est à temps plein...
Les différents organismes ne baseront leurs prestations que sur les salaires qui leurs sont déclarés...

Par **nadet85**, le **01/12/2011** à **15:22**

bonjour merci de votre reponse en tout cas il ne sait pas gener j ai eu plusieurs contrat et sont tous pareil que faire pour clarifier ma situation n es ce pas une faute de l employeur de plus il ma rompu un cdd alors que je remplaçait un cdi qu il n ajais repris son travail d apres mes source il y a plein d erreur dont proposition de licenciement avec un cdi entidater pour inaptitude avec les meme condition de travail qu en pensait vous cordialement

Par **P.M.**, le **01/12/2011** à **19:51**

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail, voire d'un avocat spécialiste...

Par **nadet85**, le **01/12/2011** à **20:48**

bonsoir c par le biais d un inspecteur du travail que j ai pu constater le probleme car j ai remis les buletins de salaires mais l inspection ne peu rien faire c une histoire de fou cordialement

Par **nadet85**, le **01/12/2011** à **20:53**

bonsoir quand aux avocat degouter j en ai pris un ou j habite qui a fait n importe quoi j ai changer d avocat dans l espoir d etre defendu et surprise le deuxieme a fait un copier coller du premier avocat bien entendu j ai eu tout faux a cause d eux et l employeur s en es sorti indemne et peux continuer ses magouille bravo la justice conclusion si vs avez pas d argent vs avez tout dans le hum hum je reste poli mon histoire es incroyable mais vrais malheureusement pour moi
cordialement-

Par **P.M.**, le **01/12/2011** à **21:23**

Mais il faudrait que vous indiquiez devant qui vous avez eu tout faux et où, si vous aviez engagé un recours...

Par **nadet85**, le **02/12/2011** à **08:25**

j ai eu tout faux devant les conseils des prudhommes au jugement de fond car mon deuxieme avocat a repris les meme reclamations du premier qui etait fausse etant donner que je ne connaissait pas les thermes juridique et que j avait entierement confiance envers le deuxieme avocat j ai constater 2 jours avant le passage au tribunal une erreur enorme que le premier et deuxieme avait reproduit il reclamait des salaire alors je travaillait la voila (8euro 72 heure de smic x part 311 jours) plus il demandait des damage pour non reclassement de l employeur alors qu il avait la feuille du reclassement qui avait ete fait c pas mal pour des avocats par contre pour etre payer en dessous du smic il n on rien demander la regularisations des buletin et attestation assedic non plus pour rupture de contrat a tord non plus ni pour les faux contrat que l employeur m avait fait pour me licencier illegalement preuve ecrite a l appui j ai realiser que le deuxieme avocat a fait copier coller des demande du premier avocat evidement sa n a pas ete en ma faveur j en conclu que les deux avocat on completement negliger mon dossier on fait n importe quoi j aimerais bien le signaler et les faire sanctionner mais je ne sait pas ou m adresser car s il avait reclamer les choses concrete j aurait gagner le proces voila
cordialement

Par **P.M.**, le **02/12/2011** à **12:36**

Bonjour,
De toute façon, maintenant vous ne pouvez pas aller contre un Jugement si le délai d'Appel est expiré et cela prouve qu'il faut toujours demander à valider les conclusions préalablement à leur envoi par la partie adverse...

Par **nadet85**, le **02/12/2011** à **21:02**

bonsoir je vous remercie de vos conseil
cordialement